

RÉOUVERTURE DE LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Bien que la réception soit partiellement rouverte, la Municipalité encourage les citoyens à continuer d'utiliser les appels téléphoniques et les courriels pour communiquer avec les employés municipaux. Le personnel, qui continue d'assumer leurs tâches en télétravail, se fera un plaisir de vous répondre durant les heures régulières, soit du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

Veillez vous référer à la section « Nous joindre » du site Internet de la Municipalité pour consulter le répertoire des employés

Lors de votre visite à la réception de l'hôtel de ville, une bulle familiale à la fois sera permise et les mesures sanitaires demeureront en vigueur afin d'offrir un environnement sécuritaire pour l'ensemble des citoyens et des employés.

ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS PAR COURRIEL

Dans le but de faciliter les démarches avec les citoyens, il est possible d'envoyer vos demandes de permis par courriel aux inspecteurs. Les formulaires à remplir ainsi que la liste des documents à fournir sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Urbanisme et Environnement », sous-onglet « Permis et certificats ». Le paiement des permis peut être fait par carte de crédit par téléphone et les signatures électroniques sont temporairement autorisées.

La demande d'analyse et d'émission de permis est actuellement très élevée. Nous faisons appel à votre compréhension relativement à la charge de travail de notre équipe.

VISITES DE PRÉVENTION

Les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles procéderont à une visite de prévention à chaque domicile du territoire. Du début juin à la fin octobre, les pompiers feront notamment l'inspection des détecteurs de fumée, des détecteurs de monoxyde de carbone et des extincteurs portatifs.



En nouveauté cette année, les pompiers sensibiliseront les résidents sur l'importance de s'inscrire au Système d'alerte automatisé (SAA) de la Municipalité. Pour toute question en lien avec notre SAA, ou pour vous inscrire, visitez le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles ou contactez-nous au 450 438-2958, poste 2610.

CONTRÔLE ANIMALIER

Dans un souci de renforcer le contrôle animalier sur le territoire ainsi que d'assurer la sécurité des personnes, les propriétaires de chien sont tenus de respecter le règlement municipal 2015-03 sur le contrôle animalier et d'enregistrer leur chien auprès de la Municipalité. Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire d'enregistrement de médaille pour chien disponible sur le site Internet de la Municipalité ou au bureau municipal situé au 1262, chemin de Mille-Isles.

Si vous perdez votre chien, trouvez ou apercevez un chien errant, vous devez contacter la Patrouille Canine A. Roy par téléphone au 1 800 950-4280 ou par courriel à patrouillecanine@hotmail.com.

DATE LIMITE DES PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES 2021

- 18 JUIN

- 13 AOÛT

- 8 OCTOBRE

- 3 DÉCEMBRE



Bonjour à tous,

Les dernières annonces du premier ministre sont encourageantes et notre été devrait être plus joyeux que la période de confinement que nous délaissions. Avec ce retour progressif à la normale, je souhaite à tous de pouvoir profiter de la vie, de revoir vos parents et amis, mais aussi de continuer les saines habitudes adoptées durant la COVID-19, notamment les activités en plein air, l'appréciation du temps passé en famille et pour certain, l'obligation de ralentir la cadence. En prime, ce déconfinement nous permet aussi de penser que les activités prévues au calendrier estival pourront voir le jour ! D'ailleurs, ne manquez pas de consulter l'Infolettre, la page Facebook et le site Internet de la Municipalité pour être informé des événements qui seront publiés dans les prochaines semaines. Malgré cela, il est nécessaire de continuer la vaccination et de respecter les mesures sanitaires toujours en vigueur.

Au courant de l'été, vous constaterez l'ajout de trois (3) nouveaux conteneurs de compostage communautaire sur le territoire de la Municipalité, et ce, pour un total de six (6) composteurs. Nous sommes fiers de la participation citoyenne à ce programme municipal d'apport volontaire. Toutefois, il est important de savoir que présentement, environ 60 % de nos sacs déposés dans les bacs à déchets contiennent plus de 60 % de matières organiques qui devraient se retrouver dans les conteneurs de compostage communautaire ou domestique. Nous avons donc beaucoup de travail devant nous afin d'améliorer la situation. Néanmoins, avec la collaboration de tous, nous pourrions éventuellement diminuer la quantité de déchets en favorisant le compostage et le recyclage.

Finalement, la réception du bureau municipal est maintenant ouverte aux citoyens et les mesures de distanciation ainsi que l'écran de protection en plexiglas demeurent en place. Par contre, la salle communautaire Strong reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

Sur ce, je souhaite à tous un bel été, rempli de rencontres légales (!). Amusons-nous un peu, on y arrive...

Merci.

Howard Sauvé
Maire



INFO-TRAVAUX

CHEMIN BLACK

Les travaux de reconstruction du chemin Black se poursuivront au courant des mois de juin et juillet 2021. Durant cette période, le chemin Black sera accessible uniquement à ses citoyens et aux véhicules d'urgence. Prenez note que les travaux d'asphaltage et de marquage du chemin seront terminés vers la fin juillet.

CHEMIN TAMARACOUTA

Les travaux de reconstruction du chemin Tamaracouta termineront à la fin juin. L'asphaltage et le marquage du chemin débiteront en juillet, ce qui inclut également la section à l'ouest de la Route 329. Prenez note que les travaux d'asphaltage pourraient occasionner des fermetures. Veuillez porter une attention particulière à la signalisation routière afin d'identifier l'emplacement des travaux.

Pour toute question, contactez monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, au 450 438-2958 poste 2612 ou par courriel à ylatour@mille-isles.ca. En dehors des heures d'ouverture, composer le 1 855 960-0699.

SAUVÉES DE LA DÉMOLITION, LEURS HISTOIRES REVIVENT

Les bâtiments patrimoniaux sont souvent fragiles, vulnérables et parfois menacés de disparition pour différentes raisons. De temps à autre, ce sont les interventions humaines comme la démolition, la mauvaise restauration ou l'abandon qui mettent en péril notre patrimoine. Heureusement, quelques bâtiments ancestraux construits sur le territoire de Mille-Isles ont eu davantage de chance.

Prenons par exemple la **MAISON PATTERSON** qui, en 1900, était située sur le chemin de Mille-Isles près du chemin Patterson. Cette maison de style vernaculaire américaine de deux étages, ayant une forme architecturale en « L », fut sauvée de la démolition en 1995 par monsieur Michel Drolet et sa conjointe, madame Denise Brabant. Cette belle demeure fut démontée, transportée et rebâtie sur la montée de l'Église. C'est grâce à eux et aux propriétaires actuels que cette propriété a pu conserver son charme et son histoire.

Il y a aussi la **FERME WESTGATE**, construite en 1815 dans le hameau villageois de Mille-Isles, qui a également subi un déplacement en 1965, afin de se retrouver sur le site « Canadiana Village » à Rawdon. Cette maison en rondin de colon ainsi que quelques-unes des granges avoisinantes ont été relocalisées grâce à monsieur Earle T. Moore (1907-1990) ainsi qu'à sa femme madame Nora Géraldine Lehane Moore (1910-1988). Leur passion et intérêt envers les bâtiments patrimoniaux ont permis de présenter la ferme Westgate au public et d'épargner plusieurs autres bâtiments de la démolition.



La maison Patterson avant et après le déménagement.



Les Westgate étaient les ancêtres de la famille Moore, dont la grand-mère de celle-ci habitait cette demeure.

Vous connaissez un bâtiment d'époque qui a eu la chance de revivre ? N'hésitez pas à me contacter via ma page Facebook : « Patrimoine bâti Mille-Isles ».

Ginette Mayer

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : Municipalité de Mille-Isles.



BARRAGE DE CASTOR

La Municipalité a entrepris depuis quelques années la gestion des barrages de castors qui représentent une menace à la sécurité des personnes ou des infrastructures. La gestion implique le trappage de castors, le démantèlement des barrages et/ou l'installation d'outils de contrôle de niveau d'eau lorsque c'est possible. Les propriétaires sont avisés en début de saison lorsque des interventions doivent avoir lieu sur leur terrain.

Lorsque vous croyez qu'un barrage présente un risque d'inondation ou qu'il menace une infrastructure, vous pouvez joindre le directeur du Service des travaux publics, monsieur Yves Latour, au 450 438-2958, poste 2612, et en cas d'urgence, le 1-855-960-0699. Sachez que les propriétaires de terrain où est situé un barrage peuvent être tenus responsables des dommages causés en aval en cas de rupture. Alors, n'hésitez pas à appeler par prévention.



Les arbres rongés dans la rive ne constituent pas une menace, ceux-ci peuvent cependant être protégés par du grillage à poule. Vous pouvez toujours faire appel à un trappeur en période de trappe, soit du 18 octobre au 22 mars.

Bien que le castor soit une espèce protégée, en cas d'urgence la Municipalité a le pouvoir d'agir pour rétablir le libre écoulement de l'eau, et donc prendre les mesures nécessaires pour démanteler un barrage. Afin de pouvoir gérer les populations de castors et leur barrage de manière préventive en dehors de la période de trappe (du 15 juillet au 30 septembre), la Municipalité obtient un permis SEG (Scientifique, Éducation, Gestion de la faune) annuel auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le trappeur engagé détient son certificat de piégeur et la trappe est effectuée dans le respect des règles en vigueur. Comme le trappage n'est pas toujours la solution, dans certains cas, des outils de contrôle du niveau de l'eau comme des cubes Morency (cube métallique) peuvent être installés. S.v.p., nous vous demandons de les laisser en place. Il est possible que vous remarquiez également des pièges identifiés avec le numéro de permis SEG de la Municipalité. Ne pas les retirer lorsque vous en observez.

Nathalie Bouchard,
Inspectrice en environnement

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La Municipalité de Mille-Isles distribue gratuitement des composteurs domestiques à ses résidents. Afin de vous inscrire sur la liste d'attente pour la prochaine distribution, nous vous invitons à contacter Nathalie Bouchard par courriel à nbouchard@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958, poste 2608.

L'HERBICYCLAGE ET LE FEUILLYCLAGE

sont des manières simples et efficaces de retourner la matière organique au sol et d'en faire profiter votre terrain. Ces techniques consistent à laisser les rognures de pelouse ou les feuilles broyées par la tondeuse sur le sol.

LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE

Nous tenons à vous rappeler que des conteneurs de compostage communautaire sont à votre disposition sur le territoire de la Municipalité.

Ces conteneurs sont situés :

- ✓ à l'hôtel de ville ;
- ✓ à l'intersection du chemin Tamaracouta et du chemin Black ;
- ✓ à l'intersection du chemin de Mille-Isles et de la côte Saint-Joseph.

De **NOUVEAUX** conteneurs seront à votre disposition au courant de l'été :

- à l'intersection du chemin du Lac Hugues et de la Route 329 ;
- à l'intersection du chemin Tamaracouta et de la côte Saint-Gabriel ;
- à l'entrée du chemin Scraire.

Voici trois (3) règles simples au sujet des matières acceptées dans les conteneurs communautaires :

- ✓ Ça se mange ou c'est une partie de quelque chose qui se mange (fruits, légumes, os, viandes, poissons, crustacés, etc.)
- ✓ C'est en papier ou en carton (souillé ou pour emballer, sinon ça va au recyclage) ;
- ✓ C'est un résidu de jardin (les branches et les sacs de plastique réguliers et biodégradables **ne sont pas acceptés dans les conteneurs. Seuls les sacs de papier sont autorisés**).

LES BACS À ORDURES ET À RECYCLAGE

Vous souhaitez vous procurer un récipient à ordures ou de recyclage ? Votre bac n'a pas été ramassé ou il a été endommagé ? Nous vous invitons à communiquer avec Chrystine Slight par téléphone au 450 438-2958, poste 2600 ou par courriel à cslight@mille-isles.ca.

Le bac format 360 litres, coûte 125 \$ taxes incluses et la livraison est gratuite.



Il est aussi possible de vous procurer les bacs chez un détaillant. Les récipients doivent correspondre à la description qui suit sous peine de ne pas être ramassés.

Bac à ordures

Description : roulant muni de poignées

Volume : 240 litres ou 360 litres

Couleurs : VERT, NOIR OU GRIS CHARBON

Bac de recyclage

Description : roulant muni de poignées

Volume : 360 litres

Couleur : BLEU

Aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera récoltée lors des collectes de déchets domestiques ou de recyclage. Un service de collecte d'objets encombrants est offert une fois par mois, lors de la première collecte des déchets du mois, sinon les citoyens de Mille-Isles peuvent bénéficier des services de l'Écocentre Les Bons Voisins.

RECYCLAGE DES MASQUES À USAGE UNIQUE

La Municipalité de Mille-Isles travaille en continu afin d'améliorer et optimiser le processus de recyclage dans le but de diminuer l'empreinte écologique. De ce fait, une boîte de récupération de masques du programme novateur Go Zero est installée à la réception de l'hôtel de ville afin que les citoyens viennent y déposer leurs masques à usage unique. À titre informatif, le programme novateur Go Zero recycle différents types de masques faciaux pour les transformer en matériaux de plastique recyclé qui sont ensuite transformés en de nouveaux produits.

RAPPEL

La Municipalité de Mille-Isles est aussi un point de dépôt pour :

- ✓ les piles ;
- ✓ les crayons ;
- ✓ les bouchons de liège.

LES CROQUE-LIVRES S'INSTALLENT À MILLE-ISLES !



La Municipalité de Mille-Isles est heureuse d'annoncer que quatre (4) nouveaux croque-livres sont maintenant installés sur son territoire, prêts pour les mordus de la lecture.

Voici les emplacements :

- Parc Hammond-Rodgers
- Lac Dainava
- Lac Massie
- Chemin De Koninck

PREND UN LIVRE
OU
DONNE UN LIVRE

ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

À la suite des nouvelles mesures d'assouplissement progressif du gouvernement du Québec, nous sommes heureux de vous annoncer qu'à partir du 25 juin 2021, les activités et événements extérieurs seront de retour à Mille-Isles.

Nous vous invitons à consulter nos publications via la page d'accueil du site Internet de la Municipalité ou visitez la section « Loisirs et communauté », sous-onglet « Événements et activités » ou en suivant la page Facebook de la Municipalité. Il est aussi possible de vous inscrire à notre Infolettre hebdomadaire en cliquant sur le lien Infolettre du site Internet de la Municipalité ou en contactant Darina Bélanger par téléphone au 450 438-2958, poste 2610 ou par courriel à dbelanger@mille-isles.ca.

Prenez note que la Fête de Mille-Isles et la journée de l'environnement auront lieu le samedi 7 août 2021, de 11 h 30 à 16 h 30. Cette journée sera adaptée aux mesures sanitaires en vigueur.

GROUPE DE MARCHÉ DE MILLE-ISLES

Peu importe votre âge, le groupe de marche de Mille-Isles est une activité gratuite qui apporte de multiples bienfaits. L'objectif du groupe est de profiter du plein air par la pratique de la randonnée pédestre et de la raquette dans des sentiers de pleine nature, dans la bonne humeur et le rire. Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez madame Ginette Mayer par téléphone ou par texto au 514 971-7496. Vous pouvez aussi vous joindre au Groupe de marche de Mille-Isles sur Facebook. **Les chiens sociables en laisse sont les bienvenus et certaines conditions s'appliquent afin de respecter les consignes sanitaires.**

CORPS CHORUS : COURS DE DANSE ET DE MISE EN FORME (RÉSERVATION OBLIGATOIRE)

Session été - 28 juin au 11 septembre 2021
Les cours seront à la patinoire de Mille-Isles et de Gore.

LUNDI Mille-Isles	MARDI Gore	MERCREDI Mille-Isles	JEUDI Gore	VENDREDI Mille-Isles
10 h 00 Rev + Flow (60 min)	10 h 00 REFIT (60 min)			9 h 00 Yoga doux (60 min)
				10 h 30 Yoga maman- bébé (60 min)
18 h 00 REFIT (60 min)	18 h 00 Rev + Flow (60 min)	17 h 30 Boot camp express (45 min)	17 h 15 Rev + Flow (60 min)	17 h 30 Boot camp express (45 min)
19 h 15 Cardio Hit (45 min)	19 h 15 Cardio Hit (45 min)	19 h 30 Yoga (60 min)	18 h 30 REFIT (60 min)	



Information :
ressourcement.ca

Inscription :
info@corpschorus.ca

OU
514 572-4287